

Itinérance

Montréal peut et doit faire plus dans sa cour!

Selon un sondage réalisé récemment¹, **82 % des montréalaisEs sont insatisfaits de l'action de la ville de Montréal dans le dossier de l'itinérance**, un verdict clair et assez lucide de l'opinion publique. L'administration municipale ne peut plaider l'ignorance : les problèmes qui causent l'itinérance, ceux qui l'aggravent, mais aussi les éléments de solutions pour prévenir et réduire celle-ci sont connus. La Ville a même tenu une consultation au printemps 2008 qui a identifié une trentaine d'actions à mener sur la question. Pourtant, le bilan de l'administration municipale est plus que mitigé, alors que la situation se détériore.



On estime à plus de 30 000 le nombre de personnes qui se retrouvent en situation d'itinérance à Montréal. Un nombre croissant comme en témoignent certains indicateurs. L'hiver dernier, les 3 grands refuges pour hommes ont offert plus de 53 000 nuitées, en hausse de 5 % sur l'hiver précédent. Cet été, les ressources d'hébergement d'urgence pour femmes ont fonctionné à pleine capacité; qu'en sera-t-il cet hiver ?

La responsabilité de la Ville en terme d'itinérance est importante, son action n'est pas la seule cause de ce phénomène, tout comme elle ne peut la régler à elle seule. Mais dans sa cour, les responsabilités qu'elle a sont loin d'être adéquatement assumées.

Sur la question du logement, la Ville se félicite du soutien accordé à la réalisation de logements

sociaux destinés aux personnes sans domicile fixe ou à risque de l'être. Mais ces gains sont contrecarrés par la perte de logements et de chambres qui deviennent inaccessibles aux plus démunis. Ainsi plus de 22 000 ménages sont sur les listes d'attente de l'Office municipal d'habitation.

Au niveau de la judiciarisation, le problème de l'émission discriminatoire de *tickets* aux personnes itinérantes a été largement documenté, la nécessité de revoir les règlements convenue, y compris par la Ville, mais celle-ci n'a pas procédé. Les sans-abri continuent donc de voir leur fardeau s'alourdir de contraventions surtout liées à leur statut social.

Face au problème de financement des organismes communautaires œuvrant en itinérance, le bilan de la Ville est plus positif. La Ville a rehaussé le financement qu'elle apporte à plusieurs organismes. Elle a soutenu les efforts du RAPSIM qui ont amené la reconduction pour 5 ans du programme fédéral de Stratégie de partenariats de lutte à l'itinérance, très utile aux organismes du milieu, et aussi appuyé la demande pour que le soutien communautaire en logement social surtout, soit adéquatement financé.

La Ville a aussi soutenu activement la demande d'une Politique en itinérance adressée au gouvernement du Québec pour que celui-ci développe une action globale et interministérielle pour prévenir et réduire l'itinérance, assumant bien sur cette question le rôle de porte-parole des besoins du milieu.

La prochaine administration municipale doit faire mieux et **agir** davantage sur les problèmes identifiés qui relèvent de sa compétence pour soutenir le milieu communautaire et faire reculer l'itinérance.

Espace public et judiciarisation

Au risque de se répéter : le maillon faible !

Les enjeux d'espace public constituent l'un des maillons les plus faibles de l'intervention municipale. On affirme que la police ne donne pas dans le profilage social tout comme le racial, ce qui n'est pas le cas. On laisse croupir plein de dossiers de *tickets* à la cour municipale, des situations qui auraient de quoi faire frémir la victime du procès de Kafka. L'absence de leadership en matière de cohabitation se répercute dans la rue, avec des citoyenNEs qui peinent à se comprendre... Certes, la Ville ne peut pas tout régler, surtout ce qui relève de la racine même des préjugés, mais un peu plus d'efforts et de dynamisme ne seraient pas trop demandés.

On a mis en place des dispositifs intéressants à la cour municipale en bloquant temporairement l'émission de mandats d'emprisonnement, en se dotant d'un Tribunal de la santé mentale, d'un procureur et percepteur désignés aux personnes itinérantes. Si on intervient tard dans le processus de judiciarisation, soulignons le geste ou, du moins, la préoccupation nouvelle.

Mais la situation de plusieurs personnes demeure préoccupante, tant celles-ci ont accumulé de dettes importantes, tant elles sont harcelées dans les rues... Les solutions devraient avoir plus de mordant et l'administration municipale, plus de leadership en **revoyant la réglementation municipale appliquée de façon discriminatoire, en obligeant les arrondissements à mettre un holà sur l'adoption de règle-**

ments et en utilisant un discours rassembleur. Si elle peut favoriser le vote des personnes itinérantes aux prochaines municipales, **la Ville peut sûrement favoriser un meilleur dialogue entre les acteurs et actrices de l'espace public montréalais.**

Afin de faire office de *mea culpa* et de remettre les compteurs à zéro, la Ville doit plus que jamais envisager une radiation de plusieurs contraventions. Seulement en justifiant cette **amnistie** à l'ensemble de la population, on fera une pierre deux coups en sensibilisant le public tout en enlevant un fardeau lourd de conséquences à plusieurs personnes. En effet, peu de personnes passent par la prise d'entente de paiement ou de travaux compensatoires; qu'allons-nous faire de la personne qui en a pour 42 000\$ de dette en *tickets* impayés? Si vous n'êtes pas encore convaincuEs, sachez que le Barreau du Québec lui-même trouve plein de bon sens à cette forme d'amnistie. Il ne reste plus qu'à convaincre nos futurEs éluEs.

En somme, il serait temps qu'on arrête d'appliquer une réglementation désuète qui cible une seule catégorie d'individus. Justement, la Commission des droits de la personne déposera sous peu son rapport d'analyse portant notamment sur le caractère discriminatoire de la réglementation. La nouvelle administration devra alors se positionner et, au risque de se répéter, mettre fin au profilage social tout comme sortir les gens du système judiciaire au plus vite...



Vote des personnes itinérantes

La Ville de Montréal innove... Si elle peine encore à faire les changements législatifs nécessaires à un meilleur accès aux urnes pour les personnes, elle mène présentement un bon travail de mobilisation et d'information du milieu sur le scrutin du 1^{er} novembre. Des outils et du personnel sont dégagés dans les ressources communautaires de Montréal. Un pas de plus et un encouragement à la participation citoyenne, en passant.

Rentrée parlementaire de la rue, 17 septembre 2009.
Crédit photo: Janelle LeBlanc

Logement social et maisons de chambres

On construit pas assez !

Le logement social répond aux besoins de milliers d'individus. La majorité des locataires n'y paient que 25 % de leur revenu pour se loger. Pour plusieurs, avoir accès à un logement social avec soutien communautaire aura été une voie de sortie de la rue. L'enlèvement que prendra la prochaine administration municipale en ce domaine est donc crucial pour les personnes à risque ou en situation d'itinérance.

Il doit s'en construire plus !

L'administration Tremblay a contribué à la construction de projets de logements sociaux, dont plusieurs ont été développés par des groupes membres du RAPSIM via le volet 3 du programme AccèsLogis. Cependant les besoins sont encore nombreux. Les longues listes d'attente pour se prévaloir d'un HLM en témoignent.

Au cours de son second mandat, nous aurions aimé entendre Gérald Tremblay demander plus haut et fort à Québec des investissements afin d'être en mesure de développer plus de logement sociaux. Il s'est contenté de réagir positivement aux annonces d'unités sans en réclamer davantage pour la métropole.

Le 23 septembre dernier, à l'initiative du FRAPRU, un débat électoral sur les enjeux du logement a eu lieu à Montréal. Les cheffEs des principaux partis, en l'absence du maire qui a décliné l'invitation, devaient y faire entendre leurs engagements. Peu de propositions concrètes sont ressorties et les besoins des personnes seules ont été trop peu entendus, éclipsés au profit de ceux des familles.

Parce que les besoins de logements sociaux sont encore très présents à Montréal, **les différents partis en lice doivent demander activement aux paliers supérieurs d'accroître leurs investissements dans le logement social.** Nous appuyons la demande du FRAPRU, qui chiffre à 20 000 le nombre de nouvelles unités nécessaires au cours des 5



prochaines années. De même, afin de favoriser le développement du logement social, la prochaine administration devra aussi **constituer une importante réserve de terrains et d'immeubles.**

Un programme visant la socialisation des maisons des chambres : un outil essentiel !

La chambre est souvent le dernier rempart avant la rue. Une personne qui perd sa chambre a de fortes chances de se retrouver en situation d'itinérance. Le parc de maisons de chambres s'est effrité au cours des 30 dernières années. Avec l'administration Tremblay, quelques maisons de chambres ont été transformées en logements sociaux, mais bien plus ont été perdues au profit d'hôtels et de condos.

S'appuyant sur les recommandations d'une consultation menée par la Ville elle-même sur l'itinérance en 2008, le RAPSIM propose le développement d'un **programme visant la socialisation d'au moins 500 chambres au courant des 5 prochaines années. Tous les locataires ne devraient y payer que 25 % de leurs revenus.**

Les partis doivent s'engager à intervenir, d'autant plus que les solutions sont déjà sur la table et semblent faire consensus. Qu'attendons-nous pour construire ?

Des mandats clairs pour la prochaine administration

Au moment de produire ce bulletin, les partis n'avaient pas tous pris leurs engagements. Il est important que ceux-ci précisent leurs positions face aux revendications suivantes, pour lesquelles le RAPSIM et ses membres continueront à demander des réponses après le 1^{er} novembre.



Pour le droit au logement

Augmenter le développement du logement social pour **que 20 000 logements sociaux se construisent d'ici 5 ans** et s'assurer qu'un nombre adéquat de logements se réalisent pour les personnes itinérantes. Pour y arriver, la Ville doit contribuer pleinement aux programmes existants et porter activement la demande pour que les gouvernements supérieurs augmentent de façon récurrente le financement de ces logements; Constituer et affecter une **réserve foncière et immobilière** au développement du logement social; Développer un **programme d'acquisitions de maisons de chambres privées** afin de les transformer en logement social.



Pour le droit de cité

Faire cesser **l'application discriminatoire** des règlements utilisés pour l'émission de contravention; Procéder à une **amnistie** des dossiers des contraventions en suspens; Adopter un **discours inclusif** qui reconnaît les droits des personnes en situation d'itinérance.



Pour l'accès aux services

L'accès à différents services est crucial pour répondre aux besoins des personnes itinérantes. Outre un accès encore plus difficile que pour la population en général, des services spécifiques sont nécessaires et manquants. Le financement de ceux-ci dépend du gouvernement du Québec mais la Ville doit appuyer leur mise en place, particulièrement:

Un **lieu de répit/dégrisement**. Le **service de répit** permettrait aux personnes exclues des ressources de se reposer pour une nuit dans un lieu sécuritaire. Complémentaire au service de répit, le **service de dégrisement** offrirait des services de santé aux personnes intoxiquées, dont la surveillance médicale, et si elles le désirent, l'intervention psychosociale. Ce service doit reconnaître les besoins spécifiques des hommes, des femmes et des jeunes.

Des services d'injection supervisée qui constituent une mesure de santé publique, en offrant aux usagers de drogues injectables un lieu sécuritaire et une intervention.



En étant porte-parole des besoins

Continuer d'appuyer la demande que le gouvernement du Québec se dote rapidement d'une **Politique en itinérance**;

Demander au gouvernement fédéral d'accroître son investissement dans son programme en itinérance, la **Stratégie de partenariats de lutte à l'itinérance**, pour 2011-2014.

Commission populaire sur la sauvegarde des maisons de chambres

Quand ? Mardi 20 octobre 2009

À quelle heure ? Dès 13 h.

Où ? À l'église unie St-Jean

(110 Ste-Catherine est, métro Berri-UQAM)

Venez vous exprimer !!